



PRESTATIONS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX PROFESSIONNELS

*Marché public de maîtrise d'œuvre
Procédure adaptée
Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016*

1 – RÉGLEMENT DE CONSULTATION

<p>ACHETEUR PUBLIC</p>	<p>SDEC ÉNERGIE Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados Esplanade Brillaud de Laujardière CS 7 5046 – 14077 CAEN CEDEX 5</p> <p>Téléphone : 02.31.06.61.61 Site Internet : www.sdec-energie.fr Profil acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados</p>
------------------------	--



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.1. – Coordonnées de l'acheteur public, maître d'ouvrage.....	3
1.2. – Qualité de l'acheteur public	3
ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
2.1. – Objet de la consultation.....	4
2.2. – Type de procédure	4
2.3. – Durée du marché	4
2.4. – Allotissement du marché.....	4
2.5. – Lieu d'exécution du marché.....	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3.1. – Conditions de délais	4
3.2. – Visite sur site.....	4
3.3. – Prime.....	4
ARTICLE 4 : CONTENU ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
4.1. – Contenu du dossier de consultation.....	5
4.2. – Obtention du dossier de consultation.....	5
ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
5.1. – La candidature	6
5.2. – L'offre	7
5.3. – Pièces à fournir ultérieurement, uniquement sur demande du SDEC ENERGIE	7
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	8
6.1. – Agrément des candidatures	8
6.1.1 – Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées	8
6.1.2 – Examen de la qualification des candidats	8
6.2. – Critères de jugement des offres.....	8
6.1.1 – Valeur qualitative – Note sur 10 points pondérée à 50%.....	8
6.1.2 – Proposition financière – Note sur 10 points pondérée à 50%	8
6.3. – Audition.....	8
6.4. – Négociation	8
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI DE L'OFFRE	9
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
8.1. – Obtention d'informations complémentaires	10
8.2. – Voie de recours	10

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. – Coordonnées de l'acheteur public, maître d'ouvrage

SDEC ENERGIE

Syndicat Départemental d'Energies du Calvados

Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 7 5046 - 14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 02.31.06.61.61

Courriel : marches@sdec-energie.fr

Site web : www.sdec-energie.fr

Profil acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pouvoir adjudicateur : M. le Président du SDEC ENERGIE.

1.2. – Qualité de l'acheteur public

Le SDEC ENERGIE est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et par l'arrêté inter-préfectoral des départements du Calvados et de la Manche du 27 décembre 2016.

Réunissant les communes et intercommunalités du département, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- ➔ depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires*
- ➔ en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité....*
- ➔ jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service équitable en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1. – Objet de la consultation

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux professionnels, comprenant :

- La remise d'un avant-projet définitif (APD) ;
- L'assistance à la passation du marché de travaux (ACT) ;
- La direction et l'exécution des travaux (DET) ;
- L'assistance à la réception des travaux et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

2.2. – Type de procédure

Marché de maîtrise d'œuvre, passé selon la procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.3. – Durée du marché

Les prestations commenceront à la date de la notification et s'achèveront après la réception des travaux.

2.4. – Allotissement du marché

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2.5. – Lieu d'exécution du marché

Locaux du SDEC ENERGIE – Esplanade Brillaud de Laujardière – 14000 CAEN

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. – Conditions de délais

- Date limite de remise des offres : **lundi 11 mars 2019 à 12H00**
- Durée de validité des offres : 90 jours à compter de la remise de l'offre.

3.2. – Visite sur site

Afin d'appréhender la situation du bâtiment et du projet dans leur globalité, une visite du site est obligatoire.

Les visites auront lieu sur rendez-vous. Pour cela, il est nécessaire de contacter préalablement le service Achats du SDEC ENERGIE aux coordonnées suivantes :

02 31 06 23 97 ou marches@sdec-energie.fr

3.3. – Prime

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

ARTICLE 4 : CONTENU ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) ;
- l'attestation de visite

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Prestations Intellectuelles n'est pas communiqué. Il est cependant réputé connu des candidats.

4.2. – Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE, à l'adresse www.uamc14.org/sieecalvados .

Aucun dossier de consultation ne sera fourni en version papier ou version physique électronique. Le SDEC ENERGIE ne saurait être engagé par des documents non téléchargés sur son profil acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications, transmises à partir de la plateforme www.uamc14.org/sieecalvados devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite de réception des offres est reportée pendant l'étude du dossier par les candidats, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Tout document transmis par les candidats devra être rédigé entièrement en langue française et utiliser l'euro comme unité monétaire. Tout document présenté dans une autre langue devra être accompagné d'une traduction en français réalisée par un traducteur assermenté, ou sera réputé ne jamais avoir été reçu.

5.1. – La candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment remplies par une personne habilitée :

- **Renseignements concernant la situation juridique du candidat :**
 - 1) une lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement (formulaire DC1).
Au point « F » de ce document, les candidats devront cocher la case attestant qu'ils n'entrent pas dans un des cas les interdisant de soumissionner (articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).
En cas de redressement judiciaire, cette case ne peut être cochée qu'à condition de joindre la preuve que le candidat est habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché (par ex copie du jugement).
 - 2) les documents permettant d'établir que le signataire est bien habilité à engager l'entreprise.
- **Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :**
 - 3) la déclaration du candidat individuel ou de chaque membre du groupement le cas échéant (formulaire DC2) reprenant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :**
 - 4) la présentation de l'entreprise, de son statut, de son organigramme et de l'équipe qui sera dédiée au projet (*formation, qualifications, expérience professionnelle...*) ;
 - 5) la présentation en images des principales prestations similaires effectuées récemment, avec mention des personnes dédiées au projet, du client, de l'année, du montant de la mission ;
 - 6) un document détaillant les engagements du candidat en matière environnementale et/ou d'écoconception (*intégration de critères environnementaux sur des prestations antérieures, politique environnementale de l'entreprise, etc*) ;
 - 7) une lettre de motivation détaillant l'intérêt du candidat pour le projet proposé.
- **En cas de groupement d'entreprises et/ou de sous-traitance :**
 - 8) les mêmes documents que ceux demandés plus haut (*à l'exception du formulaire DC1*) concernant chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature ;
 - 9) en cas de sous-traitance uniquement, un formulaire DC4 dûment complété.

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 à utiliser sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Nota 1 : conformément au décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace, et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats indiqueront donc le cas échéant dans leur dossier de candidature les informations nécessaires à la consultation de l'organisme officiel ou de l'espace de stockage numérique et la liste des documents consultables.

Nota 2 : le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type, en lieu et place des documents mentionnés au 1) et 2). Le DUME doit être rédigé en français.

5.2. – L'offre

L'offre devra être constituée des éléments suivants :

- 1) L'acte d'engagement dûment complété ;
- 2) Un mémoire technique structuré de 15 pages maximum, comprenant :
 - ✓ Une description globale du concept envisagé : il s'agira de présenter visuellement le projet (à l'échelle et en 3 dimensions) et d'expliquer comment celui-ci pourra répondre aux exigences formulées dans le CCATP. La production d'un maximum d'illustrations du projet est vivement encouragée.
Il est précisé aux candidats que, conformément au CCATP, le projet doit être en totale adéquation avec l'identité visuelle mise en place dans les locaux du SDEC Energie et tout particulièrement au sein de son espace « La maison de l'Energie ».
 - ✓ La méthodologie et le planning du projet, avec un calendrier détaillé de l'ensemble des prestations ;
 - ✓ Le détail des fournitures et matériaux envisagés ;
 - ✓ La liste des actions envisagées en matière environnementale : il s'agit de justifier le choix des fournitures et matériaux utilisés.
- 3) L'attestation de visite.

5.3. – Pièces à fournir ultérieurement, uniquement sur demande du SDEC ENERGIE

Après analyse des offres, le SDEC ENERGIE reviendra vers le candidat auquel il envisage d'attribuer le marché, qui devra fournir les pièces suivantes :

- ✓ Une attestation de régularité fiscale ;
- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales ;
- ✓ Un justificatif d'immatriculation (Kbis, carte d'identification) ;
- ✓ Une attestation sur l'honneur, en application des articles L8254-1 à L8254-4 et R 8253-15 du code du travail (*régime de protection de la main d'œuvre étrangère*), rédigée de la façon suivante :
 - « Je soussigné XX, représentant(e) habilité(e) de la société XX, atteste sur l'honneur que (choisir la phrase adaptée) :
 - je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère
 - j'ai l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère et je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France » (joindre dans ce cas une liste nominative des salariés concernés)
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

6.1. – Agrément des candidatures

6.1.1 – Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le SDEC ENERGIE vérifiera que les pièces demandées à l'article 5.1 du présent règlement de consultation sont bien fournies et complètes. Dans la négative, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces, dans un délai de 5 jours ouvrés maximum.

6.1.2 – Examen de la qualification des candidats

L'appréciation des candidatures sera effectuée au vu des : **Garanties et capacités professionnelles, techniques, économiques et financières** des candidats, telles que démontrées par les pièces exigées à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

6.2. – Critères de jugement des offres

6.1.1 – Valeur qualitative – Note sur 10 points pondérée à 50%

Le pouvoir adjudicateur jugera le mémoire technique de chaque candidat. Il évaluera notamment le caractère esthétique du projet, la pertinence du projet au regard des exigences du CCATP, la fonctionnalité des choix techniques, la pertinence du calendrier proposé, la qualité des matériaux utilisés et le caractère écologique du projet.

Avant pondération, toute offre n'obtenant pas la note minimale de 5 points sur 10 sera éliminée.

6.1.2 – Proposition financière – Note sur 10 points pondérée à 50%

Le pouvoir adjudicateur jugera les prix exposés par le candidat dans son acte d'engagement.

Une note sur 10 sera attribuée à chaque candidat selon la formule suivante :

$$\left(\frac{\text{offre la moins-disante}}{\text{offre du candidat}} \right) \times 10$$

Avant pondération, toute offre n'obtenant pas la note minimale de 5 points sur 10 sera éliminée.

6.3. – Audition

S'il le juge nécessaire, le SDEC ENERGIE convoquera les candidats pour une audition leur permettant d'expliquer et défendre leur projet.

Les auditions seront d'une durée identique pour chaque candidat et se dérouleront dans les locaux du SDEC ENERGIE.

6.4. – Négociation

Le SDEC ENERGIE se réserve le droit, après avoir analysé les offres, de négocier avec les candidats ayant remis une offre conforme aux pièces de la consultation.

La négociation pourra porter sur chacun des critères mentionnés à l'article 6.1

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI DE L'OFFRE

La transmission de la candidature et de l'offre se fait obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante : www.uamc14.org/sieecalvados

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Chaque nouvelle offre transmise par le même candidat annule et remplace l'offre précédente.

Les pièces devront être transmises **sous forme de fichiers séparés et bien identifiés, au format PDF** (sauf si un autre format est expressément demandé).

Il est recommandé aux candidats de ne pas utiliser :

- ✓ certains formats : notamment les « .exe » et les formats vidéo ;
- ✓ certains outils : notamment les « macros ».

Le marché sera obligatoirement signé électroniquement. La signature électronique des pièces est donc fortement recommandée dès le dépôt de l'offre.

Chaque pièce pour laquelle une signature électronique est exigée **doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES.** La seule signature électronique **du pli** (une seule signature pour tout l'envoi) n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Le candidat peut, s'il le désire, transmettre une copie de sauvegarde de son offre, au format papier ou au format physique électronique (clé USB). La copie de sauvegarde doit être strictement identique à l'offre dématérialisée. Elle doit impérativement être transmise avant la date limite de remise des offres. La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé au **SDEC ENERGIE – Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN Cedex 5.** Le pli doit être revêtu de la mention « *Copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir* » et comporter le nom du candidat et l'objet du marché. **La copie de sauvegarde ne remplace pas l'offre dématérialisée**, et ne sert que dans l'hypothèse où l'acheteur ne parvient pas à exploiter l'offre dématérialisée. Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite à la fin de la procédure.

Pour tout problème technique relatif au profil acheteur ou à l'envoi des offres dématérialisées, les candidats peuvent contacter la plateforme INFO LOCALE (gestionnaire du profil acheteur) au 02 37 33 03 25 ou par mail à contact@info-locale.fr.

Il est rappelé que la date limite de réception des offres est fixée au :

Lundi 11 mars 2019 à 12h00

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1. – Obtention d'informations complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent poser des questions sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE www.uamc14.org/sieecalvados avant le **lundi 4 mars 2019 à 12h00 au plus tard**.

Les réponses aux questions des candidats seront transmises à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation et mises en ligne systématiquement sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE.

8.2. – Voie de recours

Tribunal Administratif de Caen

3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4

Tél : 02.31.70.72.72 / Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr